



La laïcité à l'Université est une des préoccupations importantes des instances universitaires comme en témoigne par exemple l'édiction d'un Guide « Laïcité et enseignement supérieur » par la Conférence des Présidents d'Université (2004). Dans le même temps, comme on le sait, l'Université a finalement été exclue du champ d'application de la *loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics sur la laïcité*. Est-ce à dire, comme pouvaient déjà le donner à penser les célèbres conclusions du commissaire Helbronner sous la décision *Abbé Bouteyre (1912)*, que pourrait exister une spécificité de l'Université au regard de la laïcité ?

Mais de quelle laïcité parlons nous ? L'histoire de la séparation des Universités et de l'Eglise en France peut-elle nous fournir des clefs de compréhension ? Le statut actuel des établissements universitaires dits confessionnels, traduit-il également une forme de spécificité de ce service public ? Sur quelles règles de droit positif celle-ci peut-elle se fonder ? Dans quels termes se pose, à l'Université, la question de la liberté de conscience des étudiants ? Qu'en est-il de la liberté des enseignants chercheurs ? Quel peut être l'apport du droit européen (et particulièrement celui de la Cour Européenne des Droits de l'Homme) à cette question ?

Au total, quels sont les fondements, intellectuels et juridiques, qui pourraient expliquer que l'Université soit aujourd'hui dans une situation sensiblement différente des autres établissements du service public de l'éducation au regard de la laïcité ?

Autant de questions, et bien d'autres encore, qui appellent une réflexion universitaire, croisant des approches de publicistes, d'historiens et de politistes, sur les liens qui unissent laïcité et Université en France.

CERAPSE

## Colloque

# *Université et Laïcité*

**Vendredi 30 novembre 2007**

**Amphithéâtre Benoît LAURAS (E. 01)**

**Université Jean MONNET, 2, rue Tréfilerie, 42100 St Etienne**

9h00 **Accueil des participants.**  
9h30 *Allocutions de bienvenue*  
**Khaled BOUABDALLAH**, Président de l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne.  
**Natacha VIGNE**, Doyen de la Faculté de droit.  
**Nathalie MERLEY**, MC Droit public, Dir-Adj CERAPSE.

**Matinée**

**Présidence : Joseph FONTAINE**  
Professeur de Science politique,  
Vice-président délégué  
de l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne

10h00 *Peut-on parler d'une singularité de la laïcité dans le système français ?*  
**Philippe PORTIER**, Professeur de Science Politique à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris-Sorbonne.

10h30 *Histoire de l'Université et laïcité : de l'hégémonie au face à face.*  
**Marie-Renée SANTUCCI**, Professeur d'Histoire du Droit à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

11h00 *L'enseignement supérieur privé confessionnel.*  
**Pierre-Henri PRELOT**, Professeur de Droit public à l'Université de Cergy-Pontoise.

11h30 **Débats**

12h00 **Déjeuner**

**Après-midi**

**Présidence : Pierre COMTE**  
Professeur de Droit public  
à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

13h30 *Liberté des étudiants et laïcité : Objectivité du savoir et idéologie universitaire.*

**Geneviève KOUBI**, Professeur de Droit public à l'Université Paris VIII, Vincennes-St-Denis.

14h00 *Liberté de l'enseignant-chercheur et laïcité.*  
**Stéphane CAPORAL**, Professeur de Droit public à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

14h30 **Débats**

15h00 *Cour européenne des droits de l'Homme et laïcité à l'Université.*  
**Baptiste BONNET**, Professeur de Droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand.

15h30 *La spécificité de l'enseignement supérieur au regard du principe de laïcité ?*  
**Henri OBERDORFF**, Professeur de Droit public à l'IEP de Grenoble.

16h30 **Débats**

17h00 **Cocktail**